

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# CCAS : POINT DE SITUATION

## Au 03 avril 2023

Ce lundi 03 avril s'est tenue une réunion destinée aux agents du centre communal d'action sociale (CCAS) de Châtellerault, à l'initiative de Jean-Pierre Abelin, président de la structure, et de Françoise Braud, sa vice-présidente. Cette réunion d'information avait pour objet de dresser un point sur la situation financière du centre, et des perspectives de solutions qui y sont liées.

Le CCAS de Châtellerault rencontre des difficultés financières comme beaucoup de CCAS par ailleurs. Générées par des sources exogènes : Ségur, point d'indice, fluides, mais aussi par des choix de missions coûteuses qui font porter un déficit structurel aux finances.

### // *Une réalité financière*

Depuis plusieurs années, le déficit du CCAS se creuse et nuit au bon fonctionnement de la structure. A terme, il pourrait nuire à la qualité du service. En 2022, la subvention de la ville pour le CCAS s'élevait à 3,36 millions d'euros. En 2023, le prévisionnel table sur 4,36 millions d'euros, soit une augmentation de 33 %. Cette augmentation est due au coût des fluides mais surtout au Ségur : les charges de personnel ont augmenté de presque un million d'euros.

Mais structurellement, le déficit est aussi lié aux choix des missions.

Certaines d'entre elles sont extrêmement coûteuses et ne ciblent pas forcément la population la plus vulnérable, ce qui est pourtant la mission première du CCAS, et qui de plus bénéficient à un nombre réduit de bénéficiaires.

Pour l'avenir du centre, comme pour les finances de la ville, il est indispensable de regarder à la loupe les missions, les bénéficiaires et les coûts, dans une perspective de retour à un équilibre financier en 2024.

A titre informatif, le budget du CCAS s'élève à environ 17 millions d'euros avec des participations financières de l'agence régionale de santé, du conseil départemental de la Vienne, de la Caisse d'allocations familiales, et de la direction départementale de l'emploi, des territoires et des solidarités (DDETS).

### // *Une réflexion concertée et éclairée*

Une réflexion est donc amorcée pour mettre à plat les missions et tendre vers une réalité financière plus soutenable.

Ce travail est mené en collaboration avec :

- Le conseil départemental, acteur principal de l'action sociale.

- Les acteurs de l'aide aux personnes vulnérables du territoire.

Des instances officielles vont être mises en place pour mener cette réflexion. Elles seront composées d'élus, d'agents, de représentants du personnel.

Cette analyse, et le plan d'action qui en découlera, doivent aboutir à :

- Garantir l'avenir du CCAS par un recentrage des missions orienté vers les habitants les plus fragiles socialement.
- Proposer une enveloppe financière appropriée et soutenable.

L'objectif est de garantir une action sociale sur notre Ville, que ce portage soit assuré par le CCAS ou d'autres acteurs.

**CONTACT PRESSE : Aurore Ymonnet**  
**05 49 20 20 08 / 06 31 01 59 85**  
aurore.ymonnet@grand-chatellerault.fr



**ville-chatellerault.fr**



Châtellerault



villechatellerault



@Chatellerault86

